[illegible] M. Dembreux, qui l'année précédente [illegible] comme lui simple infirmier, l'admonesta. Denquin accueillit très mal son observation. Il en nourrit d'autant plus irritation [illegible] d'un ancien camarade. Denquin qui avait bu beaucoup de vin blanc, répondit et le hasard voulut que sa réplique, qui constituait un outrage, soit entendue du médecin major M. Giard.

M. Dembreux fut alors invité à faire un rapport sur l'incident qui s'était déroulé et c'est chez lui que l'infirmier fut traduit devant le Conseil de guerre.

Le gouvernement, M. Jolibert, ayant que les témoins n'étant trouvés d'accord pour affirmer que Denquin était un soldat modèle, ce dernier n'a été condamné qu'à vingt jours de prison avec sursis.

Autres condamnations

Au cours de son audience qui s'est prolongée jusqu'à sept heures du soir, le Conseil a prononcé les autres condamnations suivantes :

Pattes Arthur-Charles, chasseur de 2e classe au 6e régiment de chasseurs à cheval, vols militaire d'effets, un an de prison (sursis). — Benoit Fernand-Victor-Maurice, soldat de 2e classe au 43e régiment d'infanterie, vol militaire de denier, un an de prison. — Compon Jules-Désiré, soldat de 2e classe au 79e régiment d'infanterie, désertion à l'étranger, deux ans de travaux publics. — Rondeplerre Maurice, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie, désertion à l'étranger, un an de prison. — Couchard Julien, réservisle de la classe 1907, recrutement de Dijon, insoumission, un mois de prison (sursis). — Houba Gaston, jeune soldat de la classe 1911, recrutement d'Avesnes, insoumission, trois mois de prison. — Simoeys Théodore-Amand, réservisle de la classe 1899-1908, recrutement de Béthune, insoumission, deux mois de prison. — Le Sueur Maurice-Louis, jeune soldat de la classe 1911, recrutement de Saint-Omer, insoumission, un mois de prison. — Lecucq Maurice-Hippolyte, jeune soldat de la classe 1911, recrutement de Saint-Omer, insoumission, un mois de prison. — Jacquart Paul-André, jeune soldat de la classe 1911, recrutement de Privas, insoumission, un mois de prison. — Lemaire Henri-Gustave, territorial de la classe 1896, recrutement d'Avesnes, insoumission, vingt jours de prison. — Marcusé Louis, réservisle de la classe 1902, recrutement de Béthune, insoumission, deux mois de prison. — François Arthur-Charles, territorial de la classe 1896-1905, recrutement de Valenciennes, insoumission, quatre mois de prison. — Ducrocq Albert-Fidelis-Adhémar, territorial de la classe 1895, recrutement d'Abbeville, insoumission, six mois de prison.

Gustave Charpentier et « Julien »

M. Gustave Charpentier a quitté sa retraite d'Antibes pour retrouver Paris durant ces jours de fête dont il aime les manifestations populaires. Il repartira pour le Midi dans une dizaine de jours, ayant remis à la gravure sa copieuse et complexe partition de « Julien » que va monter tout de suite l'Opéra-Comique.

Le SUCRE BEGHIN

SE RECONNAIT à sa BLANCHEUR, à sa FONTE REGULIERE 1402

TRAMWAY CONTRE VOITURE

Le car G a pris en écharpe, dans l'après-midi d'hier, à l'angle de la rue du Pries et de la rue Faidherbe, une voiture conduite par M. Véragua. Personne n'a été blessé et les dégâts sont insignifiants.

— Dans la matinée, à 9 heures 45, le car G qui se dirigeait vers Lille, avait tamponné, à la hauteur de la porte de Roubaix, une voiture réclame appartenant à « Express », et conduite par M. Louis Olivier, rue Lottin, 30. Ce dernier avait été renversé mais n'était relevé indemne. La voiture avait par contre été quelque peu abîmée.

Artritiques, Rhumatisants, Goutteux, buvez

L'eau Minérale de St-Amand (Source Verte)

la meilleure de toutes les eaux de table 858

UN CAMBRIOLE RUE DU MOLINEL

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, une tentative de vol a été commise dans le magasin de la société Julien Blancke, rue du Molinel. A l'aide d'une pince, les malfaiteurs fracturèrent le panneau du volet qui ferme la vitrine, mais au cours de cette opération, ils brisèrent le glace. Effrayés par le bruit, les malfaiteurs prirent la fuite sans avoir mis leur projet à exécution.

ENTRE CABARETIERS ET SOUS-OFFICIERS

L'estaminet Lelou, rue des Pénitentes, 3, a été, au cours de la nuit du mardi à mercredi, le théâtre d'une scène assez grave. Deux sous-officiers du train des équipages, D... et A..., venant d'un ascendron du centre de la France et incorporés depuis peu en ler, placé sous les ordres de M. le commandant Dathreil, se sont pris de querelle avec le tenancier de l'établissement qui fut assez malmené.

M. Lelou, qui a été blessé à la joue droite par l'un des sous-officiers, a porté plainte.

A L'AMICALE DE LA POLICE

Vendredi soir a eu lieu l'élection des membres du bureau de l'Amicale de la police.

Ont été élus : président, M. Leclin ; vice-présidents, MM. Legrand et Paris ; secrétaire général, M. Morelle ; adjoints, MM. Taisne et Baudoin ; trésorier, M. Brunelle ; adjoints, MM. Lecomte et Sapin ; président de la commission de contrôle, M. Lepretre Détré ; archiviste, M. Vanseveren ; membres de la commission de contrôle, MM. Largitière, Pruvost et Tordoir.

Par-ci par-là

— M. Albert Desmarest, 19 ans, garçon de courses chez M. M. Vandenbroucke, 25, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, déposait jeudi soir sur le quai de la grande vitesse, rue de Tournai, quatre colis contenant de la parfumerie. Il s'absenta quelques instants, mais quand il revint la parfumerie avait disparu.

— Jeudi, le service de la sûreté a arrêté Jean Gilot, 25 ans, mécanicien, rue Froissart, recherché par la justice belge pour subir une condamnation de 3 ans de prison prononcée contre lui pour complicité de vol par recel. Ecroué à la maison d'arrêt, il sera bientôt extradé.

Savon des Princes du Congo

Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER

L'ENLÈVEMENT DE SUZETTE

Dans la matinée de vendredi, M. Gobert, juge d'instruction, a confronté Capon avec Mlle Félicie Termotte, 27 ans, institutrice à l'Immaculée Conception, rue des Pyrsmides, qui remit la petite Suzanne Delorme en revisseur.

Mlle Termotte a de nouveau affirmé que Capon était bien l'homme qui vint demander la fillette. Dans l'après-midi, le juge d'instruction a mis Capon en présence des deux commissionnaires, Campion et Caron, auxquels l'inculpé a était adressé soit pour porter les lettres de chantage chez M. Delorme, soit pour effectuer d'autres courses. Ces confrontations n'ont révélé aucun détail que nous ne connaissions. Elles avaient uniquement pour but de préciser certains points de l'enquête.

Quant à Capon, il observe toujours la même attitude.

Je pense, disait-il encore vendredi à son défenseur, Me Moithy, que j'ai toujours dit la vérité. Je sais bien qu'on ne croit pas un mot de mes affirmations, mais tant pis !

L'instruction de cette affaire sera bientôt close et M. Gobert espère qu'elle viendra en Cour d'assises à la session prochaine.

Serviettes hygiéniques

la boîte de 6 avec ceinture depuis 1 fr. 75, Pantalons protecteurs depuis 3 fr. 50. Spécialité de trousseaux hygiéniques de toutes qualités et de tous prix, chez Mlles Assolgalon, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Personnel entier féminin. Téléphone 26.35. 1320

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Prévoyants de l'Avenir (100e section)

Le comité informe les sociétaires que les recettes de janvier auront lieu le dimanche 5, de 9 heures à 11 heures et demie du matin, et le lundi 6, de 8 heures à 10 heures du soir.

Pour les sociétaires retraités, le dépôt des certificats de vie et le paiement du sou mensuel, la dimanche 12 janvier, de 9 heures à 11 heures et demie du matin.

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

Pain de fleur du de gruau, le kilo, 0 fr. 30; pain blanc, le kilo, 0 fr. 37 ; pain bis ou de ménage, le kilo, 0 fr. 33.

ROUBAIX

LA REVISION DU TARIF D'OCTROI

Le Conseil d'Etat refuse la nouvelle taxe sur les vins et diminue celle sur les poissons fins.

Dans sa séance du 21 juin 1912, le Conseil municipal avait approuvé un projet de révision et de prorogation des règlement et tarif d'octroi.

Sur observations de M. le Préfet du Nord et de M. le Directeur des Contributions indirectes, ce projet fut modifié le 2 août et envoyé au Conseil d'Etat.

Ce dernier vient de rejeter la taxe de 30 centimes par bouteille, sur les vins introduits en bouteilles, estimant que cette nouvelle taxe, non justifiée par une insuffisance de ressources, est illégale.

Le nouveau projet portait de 40 à 45 centimes la taxe sur les poissons fins. Le Conseil d'Etat repousse cette taxe nouvelle et l'abaisse à 0,25 centimes, allant ainsi au devant du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre et portant tarification des poissons pour toute la France.

Le Conseil d'Etat entend aussi que les tâtes travailles devant par leur assemblage, constituer des machines, soient exonérés de toute taxe.

Toutes les autres modifications apportées au tarif d'octroi de la ville de Roubaix sont approuvées.

PETITES NOUVELLES

Vendredi soir, dans la vaste salle du Cercle-Palace de la Grande-Rue, Mlle Marie Marvingt, le célèbre sportsman, a fait, devant un auditoire assez nombreux que chacal, une très intéressante conférence sur l'Aéronautique et l'Aviation. Au cours de cette soirée organisée au profit du premier avion-ambulance de la Croix-Rouge, la Société Nationale « Le Chorégi Nadaud », victorieuse du Grand Concours International de Paris, a interprété ses deux plus beaux chœurs : « Le Chant du Fer », de Xavier Leroux et « Aux Aviateurs » de Saint-Saëns.

— Après une pourvoite mouvementée, le capitaine des douanes Pontique et le préposé Acket ont mis en état d'arrestation le sieur Alfred Lefebvre, 62 ans, chiffonnier, rue Pierre-de-Roubaix, qui vendait de vieux vingt kilos de zinc dans le jardin de M. Narcisse Masquelier, propriétaire, rue du Bois, à Lys-lez-Lannoy.

— Le cadavre retiré jeudi soir du canal, quai de Nantes, par MM. Lefebvre J.-B., peiron de la bélandre « Le Nôtre » et Deschamels Gabriel, 22 ans, cavalier au 21e dragons, en garnison à Saint-Omer, a été reconnu pour être celui de M. Louis Hertaler, 74 ans, demeurant à Flers, qui était venu à Roubaix pour passer la journée chez une de ses nièces.

— M. H. Gleise, directeur de l'Ecole laïque de la rue du Bois, admis à la retraite, est remplacé par M. Blin, directeur de l'Ecole du boulevard d'Halluin.

— C'est le dimanche 5 courant, à 11 heures du matin, dans la salle des adjudications, qu'aura lieu la remise des titres de rente aux bénéficiaires de la donation Lagache-Delettre.

— En 1912, l'Etat civil a enregistré : 2271 naissances ; 1222 mariages et 1850 décès.

TOURCOING

VOITURE CONTRE CAR

Fatale imprudence

Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences a eu lieu avant-hier à huit heures du soir, rue du Brun-Pain.

Une voiture appartenant à M. Paul Piat, cultivateur à Leers, conduite par un domestique et sur laquelle se trouvaient Mme Piat et son enfant qui revenaient du Blanc-Four, occupait le milieu de la voie du tramway de Leers-Roncq, en face de l'estaminet « Au Beau Séjour », tenu par M. Coulombier-Lebra.

Le car N° 18 se dirigeant vers le Pied-de-Bœuf, arrivait à ce moment. La voie décrit à cet endroit une légère courbe, ce qui ne permit au wattman que d'apercevoir qu'à une faible distance la voiture de M. Piat fi hloque immédiatement les freins, fit machine en arrière. Malheureusement l'humidité du terrain empêcha la car de s'arrêter. La voiture se jeta sur l'avant du tramway.

Le cheval s'abattit. Les brancards se brisèrent, la voiture renversée. Le domestique fut projeté sur le chaussée, il eut une blessure au front. Les personnes qui étaient dans le tramway, parmi lesquelles M. Lepoutre-Lepez, lieutenant des pompiers, relevèrent Mme Piat et ses enfants qui, heureusement, n'étaient pas blessés.

Quelques instants après, les voyageurs purent reprendre sur une autre voiture la route de Leers.

SÉRIE DE GRÈVES

Depuis une quinzaine de jours, cinq filours, dix rattacheurs et cinq bâcleurs de la filature de MM. Duvillier frères, rue du Touquet, avaient à travailler à des matières assez ingrates. Ils ne parvenaient pas à gagner leur salaire habituel. Ils se sont mis en grève, malgré le directeur qui leur demandait de patienter quelque temps encore. La filature occupe 120 ouvriers et ouvrières.

Chez M. Requillart

Avant-hier, onze bâcleurs de la filature Requillart, rue de Bouvines, ont quitté l'établissement sans formuler aucune réclamation. Or, hier matin, ils se sont présentés à la filature et ils ont demandé une augmentation de 3 francs par semaine. Le patron leur déclara formellement qu'il ne pouvait pas leur accorder cette augmentation. Les onze bâcleurs ont déclaré alors qu'ils cessaient le travail.

De ce fait, 11 fileurs et 22 rattacheurs sont condamnés au chômage. L'usine occupe 180 ouvriers.

Au peignage de la Tossée

Le peignage de la Tossée reste toujours fermé. Les administrateurs et les délégués des trieurs ont eu une entrevue sans résultat.

PRIS A UNE RABOTEUSE

Chez M. Honoré Ladessouze, entrepreneur, rue de Fleurus, M. Jules Dumont, 50 ans, menuisier, a eu l'annulaire gauche pris à une raboteuse. Le phalangette a été sectionnée. 30 jours de repos.

CHAPITRE DES CHUTES

M. Louis Dujardin, 52 ans, électricien, graissait un escalier, il fit un faux pas, tomba fit une entorse du pied gauche. 15 jours de de repos.

— M. Gustave Leman, 41 ans, contre-maître, a et lui aussi en travaillant la mauvaise chance de culbuter. Dans sa chute, il se fit une entorse du pied gauche. 45 jours de repos.

— M. Edouard Voleckert, 63 ans, était occupé à charger un camion, un sac pesant une balle, il tomba sur le sol et se blessa au pied droit. 20 jours de repos.

— M. Auguste Magnen, 55 ans, fileur, voulut monter sur son métier pour faire une petite réparation, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute il se fractura la côte gauche. 30 jours de repos.

AU SON D'UNE MUSIQUE AUTOMATIQUE

C'est très bien d'avoir dans les estaminets pour égayer les consommateurs une musique automatique, mais c'est mal de s'en servir pour faire danser sans autorisation. Et Mme Marie Dal, cabaretière, 38, rue de Gand, l'ignorait, elle le sait aujourd'hui, puisqu'elle a été gratifiée d'une contravention pour avoir fait danser dans son établissement sans autorisation.

UN DOIGT BRISÉ

A la filature Desurmont fils, rue de Bréfort, M. Percke Alfred, 23 ans, rattacheur, a eu le médius droit écrasé par une calsse. Plaie par écrasement, 15 jours de repos.

LA STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET SANITAIRE DE LA VILLE DE TOURCOING PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 1912.

L'état civil. — En novembre dernier il a été enregistré 101 naissances contre 103 dans le mois correspondant en 1911. Il y a eu 85 mariages contre 57 en 1911. Décès : 103 contre 97 en 1911.

Décès. — Les causes de décès sont : scarlatine, 1 ; grippe, 6 ; tuberculoses diverses, 16 ; cancer, 10 ; hémorragie, 15 ; maladie de cœur, 9 ; affections de l'appareil respiratoire, 23 ; diarrhée, 2 ; néphrite, 6 ; débilité congénitale, 4 ; sénilité, 4 ; mort violente, 1 ; autres maladies, 15 ; maladies mal définies, 9.

Maladies contagieuses. — Deux jeunes enfants ont été admis à l'hôpital pour y être soignés de la scarlatine et un jeune homme pour la fièvre typhoïde. Toutes mesures d'isolement et de désinfection ont été prises pour éviter la contagion.

Désinfections. — Il a été procédé à la désinfection de chambres, literies, vêtements, etc. de diverses maisons d'habitation ; pour les causes énumérées ci-après : fièvre typhoïde, 1 ; scarlatine, 3 ; tuberculose, 3, et 5 literies pour autres maladies sur la demande des docteurs traitants.

En outre, les locaux de trois écoles maternelles ont été désinfectés à la suite d'une épidémie de rougeole et ceux de deux écoles de filles pour la scarlatine. Toutes mesures utiles ont été prises pour enrayer ces épidémies.

Permis de construire. — Vingt demandes d'autorisation de construire, formant un ensemble de 14 maisons destinées à l'habitation, 2 agrandissements de bâtiments à usage d'usine, magasins, bureaux, etc., trois installations de nouvelles fosses et cabinets d'aisances, le reste consistant en agrandissements, aménagements intérieurs, transformations diverses, etc., ont été déposées au bureau d'hygiène. Onze permis de construire ont été délivrés immédiatement, les autres n'ont pu l'être qu'après rectifications ou additions aux plans déposés à l'effet de les mettre en concordance avec le règlement sanitaire et la loi du 15 février 1902 (hauteur des pièces destinées à l'habitation de jour et de nuit, — notamment les chambres en mansarde, — cube d'air, épaisseur des murs de fosses d'aisances, distance à observer entre les dites fosses d'aisances et citernes et puits, fosses septiques, tout-à-l'égout, etc.

Une contravention a été relevée à le charge d'un propriétaire pour avoir fait construire un puits dans une propriété sise à front d'une rue où passe la canalisation d'eau potable. Ce puits a été comblé jusqu'au niveau du sol sans délai sur injonction du service et l'eau potable installée.

Analyses. — Le laboratoire municipal a procédé à l'analyse chimique et bactériologique de onze échantillons d'eau prélevés par les soins du service, à la suite de plaintes et réclamations de locataires et sur la propre initiative du service, notamment à la suite d'un cas de fièvre typhoïde.

Un seul de ces échantillons a été reconnu propre à la consommation ; cet échantillon provenant d'un puits à découvert, le propriétaire a été invité à faire couvrir ce puits et à installer une pompe à l'effet d'y puiser l'eau.

Pour les autres, des arrêtés d'injonction ont été notifiés aux propriétaires intéressés, leur enjoignant d'avoir à faire combler leur puits jusqu'au niveau du sol et à faire installer l'eau potable de la canalisation publique dans leurs propriétés, dans des délais variant de 15 jours à un mois. Dix puits alimentant un total de 26 maisons ont donc été condamnés à titre définitif.

Le service a relevé sept contraventions à la charge d'un propriétaire pour n'avoir pas doté comblier un puits dont l'eau a été reconnue impropre à la consommation et fait installer les eaux potables dans le délai de un mois qui lui avait été accordé ; l'affaire sera appelée devant le Tribunal de simple police dans une prochaine séance.

Une autre contravention a été relevée à la charge d'un propriétaire pour défaut de comblement d'un puits hors d'usage.

Salubrité des immeubles. — Dans enquêtes ont été instruites, dont 10 à la suite de plaintes émanant de diverses personnes habitant la Ville, les autres sur l'initiative du Bureau d'hygiène, pour les causes ci-après désignées : Insalubrité générale de maisons d'habitation, locaux impropres aux usages alimentaires, cabinets et fosses d'aisances en mauvais état, cheminée à hauteur non réglementaire, toiture en mauvais état, etc...

Le plupart des propriétaires intéressés ont donné satisfaction sans délai sur simple invitation du Bureau d'hygiène, pour les autres, des arrêtés leur ont été notifiés d'avoir à exécuter divers travaux dans des délais variant de 15 jours à un mois.

Une plainte concernant des cabinets d'aisances inadéquats installées dans les dépendances d'une usine, parvenue au service d'hygiène ; a été transmise au service de l'inspection du travail à qui incombe la suite à donner, cette affaire étant de son ressort.

Deux plaintes reconnues non fondées ont été classées par le service.

A la suite d'une visite des logements, le tenancier de l'un d'eux a été invité à interdire à titre d'habitation, des chambres établies en mansarde, privées de jour et dont le cube d'air a été jugé insuffisant. Un autre a été invité à faire effectuer divers travaux de réparations et d'assainissement de façon à rendre ses logements habitables.

Etablissements classés. — Un industriel exploitant une fonderie de suif sans autorisation a été mis en demeure d'avoir à cesser toute exploitation.

UN BON ESTOMAC

C'est ce que vous procurera la

Tisane Américaine des Shakers.

Si votre estomac n'est pas dans un état sain et actif vous ne pouvez vous bien porter ni jouir de la vie. Vous vous trouverez dans le même cas que M. Joseph Demarche, facteur-receveur à Thil (Aube), qui a souffert pendant sept longs mois de dyspepsie, accompagnée d'insomnies et de maux de tête. Il avait dépensé beaucoup d'argent en divers médicaments, mais rien n'y avait fait jusqu'au jour où il a pris la Tisane américaine des Shakers, qui l'a bientôt rétabli.

Voici ce qu'il écrivait le 24 avril 1912 à M. Fanyeu, pharmacien à Lille : — « Ma guérison confirme la souveraineté de votre célèbre remède, la Tisane américaine des Shakers. Depuis sept mois je n'avais plus du tout d'appétit et ne pouvais plus absorber ni nourriture solide, ni boissons. J'avais de violentes migraines, l'haleine mauvaise et des insomnies. J'avais essayé beaucoup de remèdes, mais sans aucun résultat jusqu'au jour où j'eus recours à votre incomparable Tisane américaine des Shakers. Deux flacons de votre préparation ont été suffisants pour me rétablir et maintenant je me sens tout autre ».

Les extraits de racines, d'écorces et de feuilles dont se compose la Tisane américaine des Shakers, exercent des effets spécifiques, — curatifs, toniques et fortifiants, — sur tous les organes digestifs. Alors, votre nourriture, se digérant convenablement, vous donnera des forces, votre sang sera pur et la santé et la vigueur remplaceront la faiblesse et la maladie.

Quand vous avez des douleurs après les repas, des aigreurs, de la constipation, des maux de tête, des insomnies ou de le langueur, la Tisane américaine des Shakers ne manquera pas de vous soulager et de vous guérir. Faites-en l'essai sans tarder !

1438

AUTOUR DE LILLE

TEMPLEUVE

Concert et Etrennes. — La Commission de l'Association des Anciens Elèves, s'est réunie dimanche dernier au siège de l'Union Sportive. Celle-ci, après avoir décidé son grand Concert annuel qui aura lieu fin février, a voté la dépense de 178 francs, qui sera répartie comme suit :

Secours aux familles des sociétaires indigents, 118 fr. ; Secours aux sociétaires indigents sous les drapeaux, 60 fr.

Voilà de belles étrennes que la Commission est heureuse d'offrir aux familles pauvres faisant partie de l'Association.

ASCQ

Chute mortelle. — M. Louis Carrette, maître couvreur, âgé de 60 ans, domicilié à Ascq, est tombé d'une hauteur de 10 mètres alors qu'il réparait le toit d'une habitation place de l'église. La mort a été instantanée.

CROIX

Amicale Kléber S. A. G. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, au siège de l'Amicale, réunion de toute la commission. Ordre du jour très important.

Demain dimanche, la salle des jeux ne sera pas ouverte et le cours de solfège n'aura pas lieu à cause de la sortie des pupilles, rassemblement de cette section en tenue à 10 heures et demie, dans le cour de l'école pour aller à Roubaix, au foyer des Amicales laïques.

Vendredi prochain, à 8 heures précises du soir, dans une des classes de l'école, cours de préparation militaire pour la classe 1913 [illegible] Quesnoy, adjudant de réserve et professeur diplômé de gymnastique.

NORD

DOUAI

Vol. — Procès-Verbal a été dressé à la charge de Jeanne Desprez, femme Holle, qui a soustrait une poule à M. Poisson, demeurant rue de la Périn et l'a revendue pour 2 fr. à une débitante du marché aux poissons.

AVESNES

ANOR

Concerts de la Société Philharmonique. — Un grand concert suivi de bal, aura lieu salle Meurisse, le samedi 4 janvier 1913.

LOUVROIL

Grave accident au gaz. — Le sieur Rémy Keystman, 40 ans, originaire de Belgique, ouvrier à l'usine de l'Espérance, a été renversé mercredi soir, à 10 heures, par une machine haut-le-pied et horriblement mutilé. La mort a été instantanée.

AULNOYE

Le dirigeable Dupuy-de-Lôme ayant à bord M. le général gouverneur de Maubeuge, a effectué jeudi après-midi le trajet Maubeuge-Aulnoye et retour, sans incident.

Séance d'instruction militaire. — Dimanche 12 janvier, à 9 heures et demie, deuxième séance d'instruction pour MM les officiers de l'active, de la réserve et de la territoriale.

Visite aux champs d'aviation.

HAUTMONT

Bal. — Les membres de la Société de gymnastique, organisent pour le dimanche 5 janvier, à 7 heures du soir, salle de gymnastique, un bal par souscription au profit de leurs membres sous les drapeaux.

HAZEBROUCK

Un courageux sauveteur. — M. Emile Luthun, cafetier, place de la Gare à Hazebrouck, était allé faire une partie de barquette au Mont-du-Baudet », près de Saint-Venant. Il était accompagné de son père et de deux amis. La barquette chavira, en endroit où l'eau est profonde de 10 mètres. M. Luthun, sans perdre son sang-froid, se porta au secours de son père et de ses amis qu'il arracha à la mort. Il a gagné sa « de faisant un commencement de bronchite.

Mais son acte de courage mérite de chaudes félicitations.

Vol. — Des cambrioleurs ont visité l'appartement de M. Charles Looner, employé au Chemin de fer et ont enlevé les économies de ce modeste fonctionnaire.

L'excellent commissaire de police d'Hazebrouck, M. Gabridin, a ouvert une enquête.

Par les

TEMPS FROIDS ET HUMIDES

adoptez comme apéritif

L'EXCELLENT VIN DE

BANYULS-TRILLES

QUINQUINA

et vous en ressentirez bien vite les effets tonifiants

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER

par excellence

DEMANDER « UN TRILLES »

et exiger l'étiquette sur la bouteille 1919

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LENS

Fête des Médaillés de 1870-71. — Dimanche prochain, une fête aura lieu en l'honneur des vétérans de la campagne Franco-Allemande auxquels M. Basly, député-maire, remettra la médaille de 1870.

Voici le programme de la journée :

A 10 heures et demie, réunion des vétérans à la Maison du Peuple, siège de l'Alcazar.

A 11 heures et demie, la Fanfare Ouvrière Municipale passera les prendre à leur siège pour aller à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers et former avec la Compagnie un cortège auquel M. le Maire et le Conseil municipal se joindront sur la Grand'Place.

A 11 heures et demie, dans le préau de l'école Campan, remise du drapeau à la section des vétérans et des décorations par M. Basly, député-maire.

A midi, départ pour le cimetière par les rues Faidherbe, de Liévin, Gambetta, de la Gare, Carnot et de Douai.

Une couronne sera déposée au pied du mo-

Feuilleton du 4 janvier 78

Larrons d'Amour

par Paul JUNKA

— Tu as raison, mon brave ! approuva jovialement le baron. Sans vous autres, les vaillants « bricoliers », beaucoup de pauvres gens ne pourraient seulement pas prendre une tasse de café ! Continuez, et tâchez de ne pas vous faire pincer !

L'oreille basse, Timoléon Cornabé avoua :

— Ah ! si c'était possible ! Mais on a beau être fin, les douaniers ne sont pas des ânes plus ! Je me suis fait conduire à la capitainerie pas plus tard que la semaine passée...

— Comment ! ça, l'incomparable Cornabé ! Tu n'es donc pas le fils de ton père ?...

— Je baisse, monsieur le baron, je baisse ! J'ai, depuis deux ans, une salaudée bronchite qui m'enlève tous mes moyens !

— Prends garde ! Elle va être soignée aux frais de l'Etat, la bronchite !

— J'y ai encore échappé, pour cette fois, mon seigneur, le capitaine de douane est un [illegible] comme je ne portais que des [illegible] » qu'on m'avait commandées [illegible] pantoms et diverses bricoles sans [illegible] n'a laissé aller. Par exemple, [illegible] que la prochaine fois que ce soit [illegible] mais n'y compteraie pas !

— [illegible] ne pas empêché ton frère [illegible] ?

— Non, bien sûr. Il est jeune, il est solide ; c'est à lui, maintenant, qu'appartient l'honneur des expéditions dangereuses. Et je suis bien tranquille sur son compte : il n'a pas son pareil ! Il dépisterait toute une armée ! Et, avec ça, peur de rien !

— Oui, c'est le digne descendant de votre race de contrebandiers enragés ! constate le baron avec bonne humeur. Alors, Cyrille, lui, rapporte le « butin » sérieux, pas de fades « bonbonneries » ?

— Il est parti avec cette idée-là... Mais il reviendra bien sûr les mains dans ses poches...

Timoléon Cornabé riait de toutes ses dents. M. du Saugel, compris :

— Ah ! il a emmené votre chien ? On prétend qu'il est extraordinaire, cet animal-là ?

Timoléon s'affandrit :

— Notre brave Pilili !... C'est une bête qui a de l'intelligence comme dix personnes, monsieur le baron !... Ah ! quand les douaniers l'attraperont, celui-là, le Doubs ne passera plus sous le pont de la Roche !... Mais ce n'est pas tout ça, monsieur le baron ; je pense là, sans seulement vous demander si vous voulez vous rafraîchir. Vous prendrez bien quelque chose ?

— Ce n'est pas de refus, Cornabé, consentit M. du Saugel qui n'était entré que pour cela. Je mangerais même un peu, si vous avez un morceau à me mettre sous la dent : le lange escarse que j'a fournie m'a creusé en diable !

— Nous ne sommes pas bien riches, monsieur le baron. La patronne n'est pas là ; elle a été obligée d'aller à Morteau, et le mari ne saurait exister. Enfin, on fera de son mieux !

— Bah ! il y a bien dans la maison des cartouches de bière et une tranche de « brysé » ?

— Oh ! ça toujours, monsieur le baron.

— Ça suffira parfaitement. Fais-moi vite servir, Cornabé, je meurs de faim !

Timoléon fit quelques pas vers le fond de la salle et appela :

— Jeanne ! Eh, Jeanne !

Une porte s'ouvrit et une fillette de treize à quatorze ans parut, si élégante dans le long tablier noir d'écolière qui l'enveloppait tout entière, si lumineuse avec son teint de fleur rare sous l'admirable couronne de le chevelure d'or bouclée, qu'elle semblait une jeune souveraine égarée dans ce milieu vulgaire.

Le baron de Saugel se levait pour accrocher son cavnier à un porte-manteau ; il retomba sur son siège, muet de stupéfaction, d'un trouble intense qui le dominait tout à coup et qu'il n'aurait eu aprimer.

— Jeanne, disait pendant ce temps Timoléon Cornabé, va chercher du pain, une cacette de bière et une tranche de « brysé » pour monsieur le baron que voilà. Dépêche-toi !

L'enfant inclina la tête, d'un mouvement plein de grâce qui n'excluait point une étrange dignité. Il semblait qu'elle accordait une faveur au baron en condescendant à le servir, et ce fut l'impression de ce dernier, car il s'informa tandis qu'elle sortait :

— Qu'est-ce que c'est que cette petite princesse des contes de fées ? Pas une servante, à coup sûr !

Timoléon plaisanta :

— Vous pourrez me demander si c'est ma fille, monsieur le baron !

— Allons donc ! répondit brutalement M. du Saugel. Je sais que ti n'as pas de fille. d'abord ! Ensuite des créatures du ce genre ne sont encore à naître dans la famille. [illegible] garçon ! Elle crie la faim, cette petite-là !

L'aîné des Cornabé se dit à l'ire :

— Mangi beaucoup, [illegible] travail... Toutefois je crois bien que vous ne vous trompez pas, et que la future de Cyrille est joliment de bonne maison.

— Le futur de Cyrille ! s'exclama le baron avec une sorte d'indignation comique. Que me racontes-tu là Timoléon ?

— La vérité, monsieur le baron ! C'est Cyrille qui nous a amené cette gamine, un jour du dernier automne. Il l'avait repêchée dans la Doubs, où elle se noyait du côté des « repides », — je vous narrerai la chose jusqu'au détail si ça peut vous faire plaisir, — et depuis lors, il en est toqué et répète à qui veut l'entendre qu'il l'épousera quand elle aura l'âge.... Voilà !

— Il se mel bien, Cyrille ! conclut M. du Saugel, presque sans colère. Dans deux ou trois ans cette fillette-là sera une fleurette de roi !... Et elle ne voudra pas de lui !...

Timoléon hocha la tête, méditatif :

— J'ai peur que vous ne soyez dans le vrai, monsieur le baron. C'est ce que je lui répète tout le temps, à ce garçon ! « Ça te préparera du chagrin, que je lui dis ; elle est bien trop belle ! Cette mijaurée, pour consentir jamais à devenir la femme d'un simple « bricolier ». Parce que nous ne sommes guère récompensés de notre bonne action ; cette petite misérable qui, sans nous, mourait de faim sur les chemins, nous regarde du haut de sa grandeur... Mais Cyrille ne veut rien entendre... Vous savez ce que c'est, monsieur le baron, quand on a une femme dans l'idée.

Le baron serra les poings. Certes ! il savait « ce que c'était » puisque, pour une femme, la sienne, il était capable d'aller jusqu'au crime.

Cependant, il se fut, comme Timoléon lui-même. La fillette rentrait, apportant les objets demandés.

Elle posa ce tout sur une table vivient [illegible] déjeuner une serviette, se mit en devoir de dresser au couvert devant le baron.

Ce fut tout de suite fait tant ses gestes avaient de précision harmonieuse. Quand elle eut fini, elle disposa avec goût de chaque côté le pain et la bouteille de bière, puis, offrant le plat où les tranches de « brysé », — c'est-à-dire le bœuf fumé, qui constitue dans le pays une sorte d'aliment de choix et la réserve toujours prête des plus humbles ménages, — étaient rangées d'appétissante façon, elle s'informa avec une politesse distante :

— Vous ne désirez pas autre chose, monsieur ?

— Pas pour le moment, ma belle enfant ! répliqua le baron, qui paraissait suffoquer dans sa cravate. Je ne désire rien autre que vous regarder.

Il la regardait, en effet, sans penser à se réconforter, lui qui, tout à l'heure, déclarait mourir de faim, une sorte d'effarement ou lond ses prunelles d'oiseau de proie.

La fillette avait rougi ; elle fit un pas en arrière pour se retirer. Timoléon Cornabé l'en empêcha, l'arrêtant par le bras :

— Pourquoi l'en vas-tu ? fit-il rudement. On ne te mangera pas. Ces manières sont ridicules... Reste ici pour la que où M. le baron aurait besoin de toi... Ça te procurera l'avantage d'entendre raconter l'histoire de l'ingrate créature que tu es. Car j'avais commencé de vous la dire cette histoire, n'est-ce pas, monsieur le baron ?

M. du Saugel, tous les traits tendus par une affreuse contraction intime, se forçait à avaler quelques bouchées. Sans cesser d'attacher sur la fillette cet étrange regard qui semblait vouloir lui sviller l'âme et la terrifiait, il répondit avec empressement :

— Oui, Cornabé ! Achève, je te prie. Ce récit m'intéresse beaucoup !

— Je disais donc que Cyrille, un jour du dernier automne, nous a ramené mademoiselle que voilà. Ah ! elle n'était pas si fière, alors ! Elle sortait toute grelottante du Doubs, ou plutôt du lac de Chaillexon, que les Suisses appellent lac des Brenets, et, quand elle nous arriva, elle tremblait la fièvre que c'en était une pitié ! On la soigna comme notre enfant, sans regarder aux visites du médecin, car il fut vite dire qu'elle était plus malade d'être demeurée sous l'eau qui, dans ce pays-ci, est déjà glacée à cette saison, que de son commencement de noyade, et, pendant je ne sais combien de temps, nous l'avons veillée à tour de rôle, pensant bien qu'elle ne verrait pas le jour se lever... Elle avait dans la poitrine quelque chose de terrible, une... une peu...

— Une pneumonie ? achève le baron.

— C'est ça ! Eh bien ! c'est à ne pas le croire, cette vilaine gamine ne nous garde aucune reconnaissance de l'avoir arrachée à la mort et de la traiter depuis comme notre vraie fille ! Puisque l'on ignorait qui elle était et d'où elle venait, et que nous n'avons pas d'enfants, nous nous sommes dit, la femme et moi, que ce serait une bonne œuvre de l'adopter, et que, de la sorte, nous aurions quelqu'un pour nous aimer et nous soigner dans nos vieux jours. Ah ! oui-dà ! Malgré tout ce que nous avons fait pour elle et ce que nous continuons à faire tous les jours, l'ingrate ne nous aime pas, monsieur le baron, parole d'honneur ! Elle se trouve déplacée dans notre société ! Nous aurions voulu qu'elle nous dise « papa et maman ». Elle nous donne du « monsieur et madame » gros comme le bras !... Nous sommes dédaigneux